AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 18 octobre 1847

## Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 18 octobre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s** 

Chéry, Adolphe∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

#### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 18 octobre 1847, 1847-10-18

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26509">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26509</a>

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (122, 123)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>18 octobre 1847</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Chéry, Adolphe</u>
Lieu de destinationLe Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

## **Description**

RésuméApprovisionnement en coke de la manufacture Godin-Lemaire. Godin répond à la lettre de Chéry fils du 14 octobre 1847 en lui indiquant qu'il pourrait avoir besoin de 70 à 100 tonnes de coke pour l'année prochaine, mais fait observer que le coke que Chéry fils a livré n'est pas toujours de la même qualité et qu'il manque constamment 5 % du poids dans les livraisons. Il informe Chéry fils qu'on lui a proposé du coke provenant de ses charbonnages dont le poids serait garanti, livré par bateau au rivage de Longchamps, mais en une seule fois ; Godin explique qu'il préférerait le transport par voiture, et demande à Chéry fils s'il peut lui fournir du coke au prix de 34 à 35 F, dont la quantité et la qualité soient garanties, en l'assurant que l'approvisionnement ne fasse pas défaut.

#### Mots-clés

Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Ressources naturelles

# Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomChéry, Adolphe GenreHomme Pays d'origineInconnu Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieNégociant en bois du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), sous le nom de Chéry fils en 1842. Actionnaire fondateur et administrateur de la Société anonyme des mines de houille d'Azincourt fondée en 1842 et établie à Aniche (Nord). Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023



8 bne 16 122 Brokain Monsine Souguillon la multiplicité des affaires m'a empuhe de repondre a nos littres des in et aggine dernier for diens augure hui vous faire remarguer que iles la premiere goister par au l'avantage de Nous Nove fe Nous de est que pour urtaines pieces pe pouvois les faire a fr lig % Thilog mais soutoir que alle fonte doit audi loignie it aussi down que whe que dous parjers fa 55 whe est in possible les dus plaques que pe sous ai famines dont Du poids de dia Milog grown lesquelles duelles me crediter de ung shares fai de mon with passe western de fe his montant de viotee reclamation a of m Monsiur chery pla Le nouvion 14 6 bu par votre estime letter datie du 1h de a mais Your me demander la quantité de cothe que pe pource wasommer lanne prechain des supoure her per pourtais mingager a en prema yo mille Philogrammes mais une difficultie partire as companion difference let engagement a moins que your mela sichrier to difficulte sous meme non Suchment gula qualité du colhe que pe receis depuis quelque Jamps n'est pais lacipolers la meme papisouse wonstamment sen dupet de l'y environ à la passe pamais que autans dans les aut us Nablishements. if ma ité offret du colhe rendu par batonnage ale kirage de longhamp dont son me garantisait le poils t que pour luonomie du transport me waterait mais helpanlaggerowice de su pas être oblige de messeire tout dune fois

me forest priferer le transport pur voition de les conditions staunt raisonnables it facultait pour ula que le cothe me water de 3 h a 3 4 france under, bon poids it bonne quatité il facebrait ausse me garantie ne famais m'en laister manque de vous pourier me faire us conditions vuelling me l'evice en m'andiquant lepreque ou les voituries commencement a men ammence afin que pe puenne des misuus recessais dui là a of m & d Mansieur Gibert Lentis 16 4 bu for me fois agreement temisis sher his pringportion in mes tarificación la pris de tous mes chients les poiles que vous pourrier prender a paris Your contracion plus there, qua your Host capilies du pe mus engage done a me favorison de dus oudres que je m'em pour acteré de sales faire suntery a My m d of chateau thierry Monsaux Fortier fai remis our wielage les dests que vous me demander pour whe tithe de 24 étable vous remarqueres que les fairs foyers des poiles ellipliques dant compasse dune piece centre et den gril on place la pice la premiere qui repose dur les bouds de undrier et an met le qu'élendant les forjers des poèles ordinacces dant compodes de 3 plaques it den gril cene plaque de met contre les tenons qui dent due les colle pries le four et don met manche are pieu contre chaque coté du poile et le guil due milieu for delite vote write power solde comme Nous be demander pour votes little mais fe vans price de premier moto pour les person que pe D'auchtreas plus de reglement que ne repuplicant pas les conditions de mes fees